

RENTREE 2024

INSCRIPTIONS ET REINSCRIPTIONS

I) Dates de la campagne d'inscription administrative

- Ouverture des applications d'inscriptions définitives :
 - **Le Lundi 1^{er} Juillet** pour les licences 1 redoublant, licence 2 et 3, licence professionnelle, Deust 2, Masters 2
 - **Le Lundi 8 Juillet** pour les nouveaux étudiants de licence 1, DEUST 1 et Master 1
- Clôture des inscriptions : **primo-entrants : 27 août avant midi et 30 août pour les autres**

II) Ouverture du bureau de la scolarité

Le service de la scolarité sera fermé pendant la période du 19 juillet au 20 août 2024

Vous pourrez nous joindre par mail :

Licence 1	scolarite-licence1@univ-fcomte.fr
Licence 2 et 3 APAS	scolarite-licence-apas@univ-fcomte.fr
Licence 2 et 3 EM	scolarite-licence-em@univ-fcomte.fr
Licence 2 et 3 ES	scolarite-licence-es@univ-fcomte.fr
Licence 2 et 3 MS	scolarite-licence-ms@univ-fcomte.fr
Licence 2 et 3 ERGO	scolarite-licence-ergo@univ-fcomte.fr
Licence Professionnelle	scolarite-licence-lp@univ-fcomte.fr
Master 1 et 2 MS	scolarite-master-ms@univ-fcomte.fr
Master 1 et 2 EOPS	scolarite-master-eops@univ-fcomte.fr
Master 1 et 2 APAS	scolarite-master-apas@univ-fcomte.fr
DEUST	scolarite-deust-agapsc@univ-fcomte.fr

III) Avant de vous inscrire, vous devez vous acquitter de la Contribution Vie Etudiante et Campus (CVEC)

Une quittance vous sera délivrée, elle sera **obligatoire** dans le processus d'inscription -> <http://cvec.etudiant.gouv.fr/>

- Vous êtes boursier sur critères sociaux (CROUS), réfugiés, bénéficiaires de la protection subsidiaire, demandeurs d'asile, vous serez exonéré de la CVEC à condition de vous connecter sur le site <http://cvec.etudiant.gouv.fr/>.
- Une attestation d'exonération vous sera délivrée après vérification de votre situation.
Le numéro de quittance vous sera demandé lors de votre inscription administrative en ligne.
- Vous êtes étudiant en formation continue ou étudiant en échange international en France, vous n'êtes pas assujetti à la CVEC et vous n'avez pas à effectuer cette démarche.

IV) Inscription et réinscription administrative à l'Université

Tous les étudiants doivent **obligatoirement** s'inscrire ou se réinscrire **en ligne** pour les diplômes de licence, DEUST, licence professionnelle et master en cliquant sur le lien suivant :

<http://admission.univ-fcomte.fr/inscription-ufr-staps.php>

Cas particulier des Licences Accès Santé : pas de réinscription possible au même niveau, exemple interdiction de passer de L2 APAS en L2 ES LAS.

V) Paiement des droits d'inscription

Le paiement de vos droits s'effectuera exclusivement par carte bancaire via l'application d'inscription en ligne.

Les étudiants boursiers sont exonérés des droits d'inscription. Le statut de boursier est contrôlé au moment de votre inscription. Si votre dossier social n'est pas à jour, il faudra vous acquitter de vos droits d'inscription et vous pourrez demander le remboursement après réception de votre notification de bourse.

VI) Transmission de vos pièces justificatives :

Les pièces justificatives doivent **obligatoirement** être numérisées et déposées dans les 5 jours ouvrés sur l'application
[lien accessible dès le 1^{er} Juillet : https://scolarite.univ-fcomte.fr/pj-web/page/login.jsf](https://scolarite.univ-fcomte.fr/pj-web/page/login.jsf)

Attention : Les documents envoyés par voie postale ou déposés dans les locaux ne seront pas acceptés.

Pour tous :

- **Carte d'identité** ou **Carte de séjour** en cours de validité et recto/verso
- Autorisation de **fixation d'image** <http://u-sports.univ-fcomte.fr/pages/fr/menu617/inscription-administrative/s-inscrire-a-un-diplome-staps-18086.html> Valable 5 ans, vous pourrez indiquer comme date de fin 15/06/2029.
- **Certificat médical** datant de moins de trois mois (sauf master MS) : <http://u-sports.univ-fcomte.fr/pages/fr/menu617/inscription-administrative/s-inscrire-a-un-diplome-staps-18086.html>
- **Attestation de la Contribution Vie Etudiante et Campus (CVEC)**

En plus pour les nouveaux étudiants

- **1 photographie d'identité** récente
- Attestation de **recensement** ou **Certificat de participation à l'appel** de préparation à la défense
- Photocopie du **relevé de notes du Baccalauréat (L1)**
- **Relevé de notes** de la dernière année fréquentée pour les **étudiants venant d'une autre UFR** et attestation de diplôme (L2 / L3 / LPro/Masters)

En plus pour les étudiants en LAS

- Attestation sur l'honneur préalable à l'inscription en PASS et LAS <http://u-sports.univ-fcomte.fr/pages/fr/menu617/inscription-administrative/s-inscrire-a-un-diplome-staps-18086.html>

VII) Renseignements pédagogiques

En complément de l'inscription administrative, tous les étudiants de licence doivent saisir leurs renseignements pédagogiques en cliquant sur les liens suivants :

Licence 1^{ère} année : <https://enquetes.univ-fcomte.fr/limesurvey/index.php?r=survey/index&sid=596733&lang=fr>

VIII) Suivi et consultation de votre inscription :

Vous avez déposé vos documents en ligne, consultez l'avancement de votre dossier en cliquant sur ce lien :

[Lien accessible en juillet : http://admission.univ-fcomte.fr/inscription-ufr-staps.php](http://admission.univ-fcomte.fr/inscription-ufr-staps.php)

Consultez régulièrement cette application ou votre messagerie électronique (mail étudiant ou mail personnel pour les primo-entrants) : les gestionnaires de scolarité vous contacteront par mail pour vous signaler les pièces manquantes.

UFR STAPS : Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives

Inscription ou réinscription définitive à une formation STAPS

[Retour](#)

Sélectionnez votre profil

Je me ré-inscris à l'Université de Franche-Comté
Il s'agit d'un numéro étudiant

Je m'inscris pour la première fois à l'Université de Franche-Comté



[Finir l'inscription](#) [Assistance](#)

Pièces justificatives et récapitulatif d'inscription

- imprimer votre récapitulatif d'inscription
- revoir la liste des pièces justificatives à fournir pour valider l'inscription
- déposer vos pièces justificatives en ligne après votre inscription

Infos scolarité

Démarches à effectuer concernant les inscriptions et réinscriptions

IX) Carte d'étudiant, certificats de scolarité :

Pour les réinscriptions :

Votre quittance et vos certificats de scolarité vous seront envoyés par mail uniquement si votre dossier est complet. Les stickers 2023-2024 vous seront remis ultérieurement.

Pour les nouvelles inscriptions :

Votre quittance, vos certificats de scolarité et votre carte d'étudiant vous seront envoyés par voie postale. Toutefois, en raison d'une pénurie de composants électroniques, il est possible que cet envoi ne puisse se faire. Dans ce cas, les certificats de scolarité seront envoyés sur votre boîte mail et la carte d'étudiant vous sera transmise ultérieurement. Pour régler vos repas CROUS, vous pourrez toutefois télécharger l'application mobile.

La carte d'étudiant est demandée pour l'accès aux salles d'examen, pour la restauration (CROUS) et pour l'accès à la Bibliothèque Universitaire. En cas de perte, la carte vous sera facturée 10 euros.

X) Réunions de rentrée

Le calendrier de rentrée sera consultable sur le site de l'UFR.

Lien : <http://u-sports.univ-fcomte.fr/pages/fr/menu617/inscription-administrative/s-inscrire-a-un-diplome-staps-18086.html>